



Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien,
la gestion du plan d'eau

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT,
L'ENTRETIEN ET LA GESTION DU PLAN D'EAU DE LA
GRANDE PRAIRIE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**REFORME DE LA PASSERELLE DE L'ISLE DU
PLAN D'EAU**

DGA Ressources et Relations aux
Administrés – Direction des Finances
N° 2025-D-02

Le **PRESIDENT** du SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA
GESTION DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE (SMAPE),

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°12 du comité syndical du 9 septembre 2020 portant délégation d'attribution
du comité syndical au Président,

Considérant la démolition et l'évacuation de la passerelle de l'Isle du plan d'eau, suite aux
intempéries,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la réforme de la passerelle de l'Isle du plan d'eau

- N° d'inventaire : SMAPE1997REPRI163 (article 2128)
- Date d'achat : 01/01/2005
- Valeur d'achat : 6 933,60 €
- Durée d'amortissement : 0
- Valeur nette comptable au 31/12/2025 : 6 933,60 €

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le Trésorier du comité syndical
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 mars 2025

Le Président,

Jean-Jacques FOURNIE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le : 25 MARS 2025
Publié ou notifié :
Le : 25 MARS 2025